

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 septembre 2024

Présents : Jean-Claude PERRIER, Marie-Christine PERRIER AGBATE, Serge BARBIER, Laetitia BOUTILLY, Anthony BRUN, Anne-Lise EMIN, Philippe FALCOZ, Valérie MEURIER, Patrick REFFET

Absents excusés : Marie-Hélène BRUN, Benoît FIEVET, Gérard LEONETTI, Magdeleine PARENT, Alain VERVIN

### Procurations :

- Alain VERVIN : pouvoir à Jean-Claude PERRIER
- Marie -Hélène BRUN : pouvoir à Anthony BRUN
- Magdeleine PARENT : pouvoir à Marie-Christine AGBATE

### Ordre du jour :

- Demande d'achat des parcelles A 920 et A 1996 au profit de Mesdames DUFAY - ROMANET
- Remboursement du coût de la visite culturelle lors de la sortie du 7 septembre de la ville de Lausanne et remboursement du plateau de déménagement à Castorama à M. le Maire.
- Décision modificative du budget pour le règlement de l'étude hydrologue du Fracchus
- Convention de mise à disposition AESH (Aide aux enfants en situation de handicap) concernant un enfant de la commune en classe de maternelle.
- Annulation de la délibération n°202428 en date du 29-03-24 – sortie de la commune de Rognaix du Syndicat Mixte de la Lauzière.
- Validation du groupement de commande pour l'achat du logiciel de la mise en réseaux des bibliothèques
- Maintien de la régie « produits divers »
- Reconduction de la convention du contrat de la Poste à l'échéance du 24-12-2024
- Délibération modificative du contrat de travail de Mme SIAZAC
- Remboursement franchise vitre pour Mme DUFAY, suite au débroussaillage
- Questions diverses :
  - Lecture de la réponse du sous-préfet concernant le projet de réalisation du champ solaire de Gemilly
  - Location des terrains communaux derrière la salle polyvalente
  - Discussion ouverte sur le projet de cantine scolaire

La séance du conseil municipal est ouverte par Monsieur Jean-Claude PERRIER à 19 h.  
Secrétaire de séance : Patrick REFET

### **1. Demande d'achat des parcelles A920 et A1996**

Mesdames DUFAY et ROMANET proposent d'acheter deux parcelles à la commune d'Argentine.

A 920 :282 m2 et A1996 :260 m2

Ces terrains proches de leur habitation principale leur permettront d'augmenter leur surface de pâture pour leur troupeau de chèvres et de moutons.

Les conditions de vente sont les suivantes :

- Prise en charge des frais de notaire par les acquéreurs
- Montant TTC du m 2: 50 cts €

Le conseil municipal donne un avis favorable à la vente de ces terrains : 7 pour et 2 abstentions et autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à cette vente.

## **2. Remboursement avance de frais**

Le conseil municipal s'accorde à l'unanimité sur le remboursement des avances de frais de M. le Maire suite à la sortie de Lausanne et à l'achat du plateau de déménagement chez Castorama.

## **3. Décision modificative de budget**

Pour abonder plus 3000 € sur l'opération 130 « Etude hydrologue du Frachus » prélèvement de - 3000€ sur le compte 60612.

A l'unanimité le conseil vote pour.

## **4. Convention de mise à disposition AESH sur le temps périscolaire**

Le maire informe le conseil municipal de la demande de prise en charge des frais de garderie périscolaire. Une heure de garde sera assurée tous les vendredi soir par une AESH auprès d'un élève handicapé scolarisé à Argentine.

A l'unanimité le conseil vote pour.

## **5. Annulation de la délibération n° 202428**

A l'unanimité ; En date du 29/03/2024 le conseil municipal d'Argentine avait refusé la sortie de la commune de ROGNAIX du syndicat mixte de le Lauzière.

Cette délibération a été refusée par la sous-préfecture. L'étude d'incidence n'a pas été réalisée par la commune de Rognaix ce qui justifie ce refus.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le retrait de la délibération 202428 en date du 29-03-24.

Une demande en bonne et dû forme sera présentée par la commune de Rognaix

## **6. Logiciel mise en réseau des bibliothèques**

L'achat d'un nouveau logiciel pour la gestion de la bibliothèque d'Argentine permettra d'échanger des livres avec les autres bibliothèques du même réseau : Argentine, Aiton, Saint Georges, Epierre, Val d'Arc.

A l'unanimité le conseil vote pour l'achat de ce logiciel en groupement de commande.

## **7. Produits divers**

Le conseil municipal donne un avis favorable pour le maintien de la régie communale « produits divers » pour la vente de sacs poubelles et la réalisation de photocopies pour les usagers au tarif en vigueur.

## **8. Reconduction de la convention du contrat de l'agence postale communale**

La convention actuelle arrive à échéance du 24-12-2024.

Le conseil municipal vote la continuité et autorise Monsieur le Maire a signé une nouvelle convention pour une durée de 9 ans.

## **9. Délibération modificative du contrat de travail de Mme SIAZAC**

Le Maire rappelle la délibération n° en date concernant le renouvellement du contrat de travail de Mme SIAZAC, après renseignements pris auprès du CDG, ce dernier nous conseille de faire un contrat de travail relatif à l'année scolaire et autorise le Maire à repropose un nouveau contrat de travail en ce sens.

## **10. Remboursement franchise vitre voiture pour Mme ROMANET**

La projection d'un gravier lors des opérations de débroussaillage communal a endommagé une vitre de la voiture de Mme ROMANET.

Sur proposition du Maire, à l'unanimité le conseil municipal valide le remboursement des frais de franchise, le reste à charge étant pris par l'assurance.

## **11. Réponse DDT concernant le projet de centrale solaire au sol sur le site de Marcantoux**

Réglementairement, le tènement du projet est couvert par le PPRi de l'ARC aval.

La RD 10006 fait office de digue de protection.

Trois scénarii sont envisagés :

- Le site est non inondable par débordement direct
- Le site est partiellement inondable en cas de rupture ou effacement de la digue avec des vitesses susceptibles d'emporter les matériaux pollués de remblais.
- Le site est dans la bande de sur-aléa à l'arrière de la digue (RD 1006)

Au global la décision est sans appel : nous n'avons pas l'autorisation de construire sur le site du Marcantoux.

## **12. Divers :**

### **➤ Intervention GEMAPI sur le ruisseau de Montartier**

Cette opération prend en charge :

- Le curage du ruisseau entre la route de la Madeleine et l'Arc ainsi que le transport des matériaux hors site ;
- La reprise des accotements et enrochements sur environ 100 mètres sur le chemin du ruisseau de Montartier à l'amont du pont de la route de la Madeleine.
- La surélévation du pont d'accès aux terrains agricoles rive gauche en amont du pont SNCF. Cette nouvelle configuration permettra d'éviter la formation d'embâcles et les débordements successifs du ruisseau. Cette surélévation est à la charge de la Commune.

### **➤ Locations de terrains derrière la salle Polyvalente**

Les parcelles communales (2.5 ha) étaient cultivées par l'agriculteur Roger JACQUET qui arrête son activité. La transition 2024-2025 sera assuré par Clément DURAND avec lequel

la commune établira un bail une année de location.

Pour les années ultérieures 2025 la commune proposera ces terrains à d'autres cultivateurs.

➤ Extension Cantine scolaire :

Le Maire fait un point au conseil municipal sur l'avancement de ce projet.

Un nouveau scénario de conception et de chiffrage a été demandé à l'architecte pour un éventuel déplacement et reconstruction du bureau de poste.

Les travaux d'entretien importants au niveau du terrain de tennis sont également à prévoir (réfection du sol du cours de tennis, réfection de l'éclairage du terrain, réfection des clôtures et des filets anti projection périphérique)

Une réflexion globale devra être menée pour un éventuel déplacement du terrain de tennis qui permettrait de récupérer des espaces disponibles pour le projet de cantine.

Le Maire rappelle que les engagements budgétaires actuels nous contraignent à être prudent afin de ne pas surendetter la commune, car les subventions mobilisables ne sont importantes et restent à trouver.

Le maire demande s'il y a des questions, pas de questions.

La séance du conseil municipal est close à 21h50.

Le Maire  
Jean-Claude PERRIER

